



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 24 janvier 2024

Suite des manifestations des agriculteurs

En raison des manifestations des agriculteurs, des perturbations de circulation restent à prévoir ce mercredi 24 janvier sur les secteurs de Quimper, de Morlaix, de Quimperlé et sur le pont de l'Iroise à Brest.

Sur le secteur de Brest , les déviations suivantes sont mises en place :

Le blocage du pont de l'Iroise dans les deux sens, par les agriculteurs est prévu à partir de 10h.

Dans le sens Sud- Nord (Quimper - Brest) : **sortie conseillée à l'échangeur de Kernévez à Daoulas et sortie obligatoire à l'échangeur de Ty ar Ménez à Plougastel -Daoulas**

Dans le sens Nord-Sud (Brest - Quimper) : **sortie conseillée pour rejoindre Quimper à l'échangeur de Saint Eloi à Ploudaniel sur la RN12**

Sur le secteur de Quimperlé :

Une opération escargot est prévue depuis l'échangeur de Kervidanou (commune de Quimperlé) sur la RN 165 en direction de Quimper à partir de 10h.

Evitez le secteur et reportez vos déplacements si possible.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sur les secteurs de Quimper et de Morlaix les déviations mises en place restent les suivantes :

Secteur de Quimper :

Dans le sens Nord - Sud (Brest - Lorient) : **sortie obligatoire à l'échangeur du Loc'h** et réinsertion possible sur la RN 165 à l'échangeur de Troyalac'h .

Dans le sens Sud – Nord (Lorient - Brest) : **sortie obligatoire à l'échangeur de Trolayac'h** et réinsertion possible sur la RN 165 à l'échangeur du Loc'h.

Secteur de Morlaix:

Dans le sens Ouest - Est (Brest – Saint-Brieuc) : sortie obligatoire à l'échangeur de Penn Prad à Sainte-Sève.

Dans le sens Est - Ouest (Saint-Brieuc – Brest) : sortie obligatoire à l'échangeur les quatre chemins à Plouégat- Moysan.

Les usagers sont invités à :

- respecter les déviations mises en place par les gestionnaires de voiries
- différer tout déplacement non indispensable
- respecter les consignes de sécurité routière
- rester calme

La situation est évolutive, tenez-vous informé via les réseaux sociaux de la préfecture et sur le site www.inforoute29.fr.